

Communication
pour les assurés
actifs et passifs

Informations



Liquidation partielle de la CPM

au 31 décembre 2018

État de fait d'une liquidation partielle

L'entreprise m-way sa a résilié le contrat d'affiliation à la fin décembre 2018 pour s'affilier à la PRÉVOYANCE in globo^M (PIG) au 1^{er} janvier 2019. Comme l'entreprise compte plus de 100 assurés transférés à la PIG en tant que groupe, l'état de fait d'une liquidation partielle est rempli. Les conditions concrètes et la procédure sont fixées dans le Règlement de liquidation partielle.

Mise en application de la liquidation partielle

Sont concernés par la liquidation partielle au 31 décembre 2018, les assurés de m-way sa transférés en tant que groupe à la PIG. Ne sont pas concernés par la liquidation partielle, les assurés qui se retirent à titre individuel du transfert collectif ou touchés par un cas de prévoyance (âge, invalidité, décès).

En cas de transfert collectif, les assurés ont, outre le droit réglementaire à la prestation de libre passage, un droit collectif aux provisions techniques, aux réserves de fluctuation de valeurs et aux éventuels fonds libres. En revanche, les assurés sortants à titre individuel ont uniquement droit, en plus de la prestation de sortie, à d'éventuels fonds libres, mais non pas à des provisions techniques ni à des réserves de fluctuation de valeurs. Pour la détermination de ces provisions et réserves de fluctuation de valeurs, la clôture de l'exercice au 31 décembre 2018 est déterminante. À cette date, le degré de couverture de la CPM s'élève à 114.2%, mais ne permet pas de constituer des fonds libres. Les fonds collectifs à transférer seront en premier lieu utilisés pour acheter les provisions et réserves de fluctuation correspondantes auprès de la nouvelle institution de prévoyance.

Conformément à l'attestation de Libera SA en tant qu'expert actuariel de la CPM, avec la procédure décidée par le conseil de fondation lors de sa réunion du 21 mars 2019, les droits acquis des destinataires transférés sont garantis et la procédure est conforme aux prescriptions

légales et réglementaires. Libera SA établit un rapport de liquidation partielle et le transfert des fonds sera réglé dans le cadre d'un contrat entre les institutions de prévoyance concernées. La procédure sera portée à la connaissance de l'autorité de surveillance et la réalisation surveillée par l'organe de révision.

Voies de droit

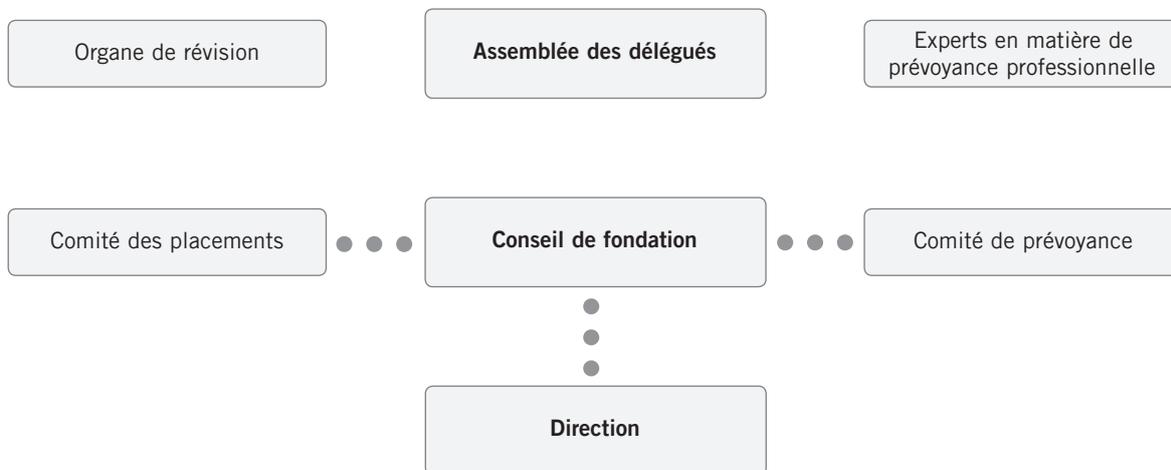
Pendant 30 jours après réception de la présente information, les destinataires ont la possibilité de consulter les documents déterminants de la liquidation partielle. Pendant le délai imparti, ils sont en droit de faire opposition à la procédure de liquidation et au plan de répartition par écrit auprès du conseil de fondation en indiquant un motif. Les oppositions sont traitées par le conseil de fondation qui y répond par écrit après consultation de l'opposant. Si les oppositions sont justifiées, la procédure ou le plan de répartition sont adaptés en conséquence. Le conseil de fondation informe l'autorité de surveillance des oppositions reçues et de leur traitement. Si les oppositions peuvent être réglées d'un commun accord, le conseil de fondation applique le plan de répartition uniquement si l'autorité de surveillance délivre une attestation écrite stipulant que chez elle non plus aucun recours dans le délai imparti de 30 jours n'a été déposé. Si aucun accord ne peut être trouvé, le conseil de fondation fait parvenir à l'autorité de surveillance l'opposition accompagnée de sa prise de position. L'autorité de surveillance prend une décision au sujet des conditions, de la procédure, du plan de répartition et de l'opposition. Selon l'art. 74 LPP, un recours contre la décision de l'autorité de surveillance peut être déposé dans un délai de 30 jours.

Adresse de correspondance

Caisse de pensions Migros
Direction
Wiesenstrasse 15
Case postale
8952 Schlieren

Organes (Mandat 2019–2022)

Organigramme



Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Jörg Zulauf	Président Migros-Genossenschafts-Bund
Peter Brändle	Midor AG
Felix Hofstetter	Genossenschaft Migros Ostschweiz
Philippe Knüsel	Chocolat Frey AG
Sarah Kreienbühl	Migros-Genossenschafts-Bund
Felix Meyer	Genossenschaft Migros Luzern
Dr Harald Nedwed	Migros Bank
Stefano Patrignani	Genossenschaft Migros Basel
Verena Steiger	Genossenschaft Migros Zürich
Vacant	

Représentants des salariés

Urs Bender	Vice-président Genossenschaft Migros Zürich
Marcel Gähwiler	Micarna SA
Marie Gonzalez	Estavayer Lait SA
Jürg Hochuli	Chocolat Frey AG
Josefa Jäggi	Migros Bank
Kurt Kruppenacher	Genossenschaft Migros Luzern
Peter Meyer	Genossenschaft Migros Aare
Nadia Prota	Midor AG
André Soguel	Société Coopérative Migros NE/FR
Rolli Stirnimann	Genossenschaft Migros Basel
Thomas Zürcher	Migros-Genossenschafts-Bund

Représentants des bénéficiaires de rentes (sans droit de vote)

Willi Kemmler	avant Migros-Genossenschafts-Bund
---------------	-----------------------------------

Comité des placements

Représentants des employeurs

Dr Harald Nedwed	Président
Felix Hofstetter	Membre
Jörg Zulauf	Membre

Représentants des salariés

Urs Bender	Membre
Marcel Gähwiler	Membre
Jürg Hochuli	Membre

Comité de prévoyance

Représentants des employeurs

Felix Hofstetter	Membre
Sarah Kreienbühl	Membre
Stefano Patrignani	Membre

Représentants des salariés

Urs Bender	Membre
Nadia Prota	Membre
Thomas Zürcher	Membre

Assemblée des délégués

Représentants des employeurs

Arnold Walter	Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG
Arpagaus Annina	Migros-Genossenschafts-Bund
Baumann Marie-Louise	migrolino ag
Beutler Fredi	Jowa AG
Carrard Jérôme	Micarna SA
Chatelan Anton	Société Coopérative Migros Vaud
Dussey Nicolas	Société Coopérative Migros Genève
Ebneter Marita	Ausgleichskasse der Migros-Betriebe
Fortunato Vito	Migros-Genossenschafts-Bund
Frei René	Genossenschaft Migros Ostschweiz
Gamba Andrea	Società Cooperativa Migros Ticino
Haas Martin	Migros-Genossenschafts-Bund
Héritier Daniel	Société Coopérative Migros NE/FR
Honegger Marlène	Migros-Genossenschafts-Bund
Keller Christian	Genossenschaft Migros Zürich
Kessler Martin	Genossenschaft Migros Aare
Kocsis Attila	Genossenschaft Migros Aare
König Beat	Bischofszell Nahrungsmittel AG
Kron Reto	Genossenschaft Migros Luzern
Lang André	Migrol AG
Meyer Thomas	Migros-Genossenschafts-Bund
Müller Daniel	Genossenschaft Migros Basel
Parolini Reto	Migros-Genossenschafts-Bund
Ritzmann Emanuel	Mifa AG Frenkendorf
Röck Thomas	Migros Verteilzentrum Suhr AG
Röthlin Daniel	Ex Libris AG
Schaad Patrick	Migros Bank
Schorderet Maurice	Aproz Sources Minérales SA
Schuerpf Roland	Genossenschaft Migros Ostschweiz
Supan Patrick	Migros-Genossenschafts-Bund
Truninger Thomas	Genossenschaft Migros Basel
Zumofen Thomas	Société Coopérative Migros Valais
Zurmühle Felix	Midor AG

Représentants des bénéficiaires de rentes

	<i>avant</i>
Gander Dominique	Société Coopérative Migros Valais
Gremaud Philippe	Société Coopérative Migros Vaud
Kemmler Willi	Migros-Genossenschafts-Bund
Löffler Dietmar	Jowa AG
Schmid Alfred	Migros-Genossenschafts-Bund
Schwander Ursula	Micarna SA
Schweizer Paul	Genossenschaft Migros Ostschweiz
Stolz Urs	Genossenschaft Migros Zürich
Wild Jean-Frédy	Société Coopérative Migros NE/FR
Zimmermann Erich	Mifa AG Frenkendorf

Représentants des salariés

Arn Priska	Genossenschaft Migros Aare
Balsiger Andreas	Genossenschaft Migros Luzern
Bärtsch Peter	Genossenschaft Migros Luzern
Baumann Alfred	Genossenschaft Migros Ostschweiz
Bechtiger Tanja	migrolino ag
Berek Michael	Jowa AG
Bertschinger Fabio	Genossenschaft Migros Ostschweiz
Borer Maya	Midor AG
Capt Anthony	Société Coopérative Migros NE/FR
Capuano Sonia	Société Coopérative Migros Vaud
de Stefani Sandro	Migros-Pensionskasse
Demmler Marcus	Migros Bank
Dusek Ivana	Migros Bank
Fischer Daniel	Genossenschaft Migros Aare
Gerber Bruno	Genossenschaft Migros Aare
Gisi Nicole	Delica AG
Guerini Francesco	Società Cooperativa Migros Ticino
Hengartner Michael	Genossenschaft Migros Ostschweiz
Holdener Oskar	Genossenschaft Migros Luzern
Huber Urs	Migrol AG
Hunziker Annamarie	Chocolat Frey AG
Insalaco Carmelo	Genossenschaft Migros Aare
Jayet Cédric	Miforma SA Ursy
Jeger Luzia	Genossenschaft Migros Basel
Jenny Micheline	Micarna SA
Killer Monika	Jowa AG
Kistler Jeanette	Micarna SA
Koller Heidi	Bischofszell Nahrungsmittel AG
Lehmann Thomas	Migros Verteilzentrum Suhr AG
Leitao Armand	Société Coopérative Migros Genève
Leuthold Silvia	Ex Libris AG
Litschauer Brigitte	Genossenschaft Migros Zürich
Lugon Moulin Bénédicte	Société Coopérative Migros Valais
Martinelli Samantha	Ferrovie Monte Generoso SA
Mayoraz Stéphane	Aproz Sources Minérales SA
Meier Werner	Genossenschaft Migros Zürich
Nigg Jürg	Genossenschaft Migros Ostschweiz
Pagnamenta Sandro	Jowa AG
Pellegrini Dario	Società Cooperativa Migros Ticino
Pidoux Natalie	Estavayer Lait SA
Preute Frank	Genossenschaft Migros Zürich
Riedo Nicolas	Société Coopérative Migros NE/FR
Rouiller Carlo	Société Coopérative Migros Valais
Rubino Loris	Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG
Ryser Jürg	Genossenschaft Migros Aare
Schäfer Yvonne	Mibelle AG
Schweizer Regula	Chocolat Frey AG
Scioscia Maurizio	Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG
Sebele Michel	Migros-Genossenschafts-Bund
Streun Julien	Mifa AG Frenkendorf
Tiberghien Grégoire	Société Coopérative Migros Genève
Vieira Rodrigo	Société Coopérative Migros Vaud
Vogt Daniel	Liegenschaften-Betrieb AG
Weber Thomas	Genossenschaft Migros Basel
Wiederkehr-Luther Christine	Migros-Genossenschafts-Bund
Zeier Urs	Genossenschaft Migros Zürich
Ziegler Nicole	Bischofszell Nahrungsmittel AG

Biens immobiliers

Projet de nouvelle construction à Belp BE



**SCHÖNEN
BRUNNEN**

Lebendiges Zentrum



À Belp, une attrayante commune périurbaine au sud de Berne, la Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros Immobilier (FP-I) a construit un nouveau lotissement au printemps 2018 en collaboration avec la coopérative Migros Aar (CP Aar). Dans une partie frontale, la CP Aar a aménagé un centre commercial avec un restaurant Migros, et la FP-I a érigé trois immeubles d'habitation de 97 élégants appartements de 2.5 à 4.5 pièces dans une construction en bois des plus modernes. Au-dessus du magasin de la CP Aar, des appartements de 2.5 et 3.5 pièces bénéficient des prestations d'une entreprise tierce qui fournit des services aux locataires tels que nettoyage des appartements, service de vacances et d'appel d'urgence.

Sur le site de Schönenbrunnen, l'Energie Belp AG gère une centrale de chauffage avec des copeaux de bois locaux. Elle alimente aussi nos immeubles en chauffage de proximité. Avec les possibilités d'achat pratiques et la cour intérieure paisible et agrémentée de verdure, le lotissement réunit les conditions idéales pour habiter au calme et à la campagne tout en étant proche de la ville. Au départ de la station de RER située à proximité, des trains desservent Berne tous les quarts d'heure. Au vu de la diversité des types de logements, la demande était très forte et tous les logements ont déjà été loués six mois après la fin des travaux. Le volume d'investissement totalisait quelque CHF 50 millions.

Simulateur de calcul

Avec l'outil de simulation du site www.mpk.ch, nous donnons à nos assurés la possibilité de calculer individuellement leurs futures prestations de prévoyance sur la base des données actuelles des assurés. Concrètement, il est possible d'établir l'actuel certificat de prévoyance et des offres pour un achat facultatif ainsi qu'une retraite anticipée avec ou sans versement en capital.

Les données de login avec numéro d'assuré CPM et mot de passe figurent sur le certificat de prévoyance sous «Données personnelles». Les calculs peuvent aussi être simulés avec des données saisies manuellement.

Direction

Caisse de pensions Migros
Wiesenstrasse 15
8952 Schlieren
Tél. 044 436 81 11
www.mpk.ch
infobox@mpk.ch

